

MÉMOIRE

Projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le Ministère des transports du Québec.

La corporation Les Apôtres de l'Amour Infini est une corporation sans but lucratif ni capital actions. Son siège social est situé à St-Jovite Mont-Tremblant, Québec. Son NEQ :1142998146.

La Corporation est propriétaire des lots P-81 et P-83 sur le territoire de la Paroisse de L'Isle-Verte.

(Nous continuons de suivre les suggestions livrées par le BAPE "*pour préparer un mémoire*") : Il est vrai de dire que notre Conseil d'administration ne voit pas d'un mauvais œil cette réalisation dans un futur proche.

Nos préoccupations sont de deux sortes :

Préoccupation Économique : Selon que nous avons compris le *second Projet*, nous trouvons que le grand S décrit par l'autoroute sur le territoire de L'Isle-Verte coûtera plus cher aux Contribuables que le *premier Projet*, lequel prévoyait une autoroute filant tout droit le long de la ligne de séparation des Rangs.

La raison du bruit, alléguée par les personnes de St-Éloi qui seraient devenues "riveraines" de l'autoroute, n'est pas irrémédiable.

Deux solutions :

- a/ Se servir du matériau de terrassement pour élever un remblais; puis recouvrir celui-ci de la terre arable. Ce remblais peut, à lui seul, constituer un "coupe bruit" très efficace. Il y a, de plus, la possibilité de surmonter ledit remblais d'un rideau végétal, réputé très efficace aussi.

Ou encore :

- b/ Tout en respectant les niveaux prévus, construire une cloison en ciment, de l'une des sortes que l'on voit à plusieurs endroits; en particulier à Laval, en bordure de l'autoroute 15, dite Des Laurentides. (ce n'est pas excessivement joli! Mais qui s'en rendra compte à 100 km/h?)

Il nous semble que l'une ou l'autre solution serait moins onéreuse que ce grand S. Car il ne faut pas perdre de vue qu'il va coûter cher de rallonger l'autoroute, tout comme de donner satisfaction à ceux dont est réduite à presque rien la valeur d'un bien foncier.

Préoccupation Pratique : Pour un plus grand Bien public, la Corporation Les Apôtres de l'Amour Infini accepte que leur propriété soit diminuée.

Si le premier tracé est retenu puis mis en application, nos objections tombent d'elles-mêmes et nous discuterons d'un meilleur cœur les propositions préalables, telle l'expropriation.

Si le second projet est retenu puis appliqué, nous serons aux prises avec deux nécessités onéreuses :

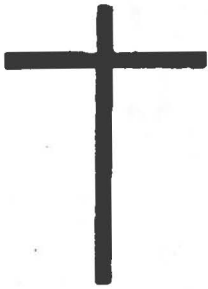
- a/ un passage piétonnier dessous et à 90 degrés en travers de l'autoroute. Il aura 185 cms de haut et 150 cms de large (mesures intérieures), car nous avons, depuis un certain temps, l'intention de garder des animaux sur les bonnes terres du plateau. Cependant, si l'accès nous en est coupé par l'autoroute, il faudra bien que ces bêtes puissent venir et s'abreuver en été, et se nourrir et s'abriter durant la mauvaise saison. Et aussi, qu'en tout temps, nous puissions aller les visiter. Nous suivons un chemin, ouvert par les fermiers qui nous précédèrent, par lequel nous accédons facilement—tout est bien relatif!—de la ferme au plateau et vice versa. Et ce passage sous l'autoroute sera le lien d'unité entre nos lots divisés.

- b/ la route de service au Sud de l'autoroute, prévue à partir du futur viaduc situé à l'Est, ne rejoint pas nos terres; elle ne vient que jusqu'aux terres de Tourbière Réal Michaud et Fils inc. Il est clair que cette route de service est pour nous une nécessité et qu'il faut la faire venir jusqu'aux lots P-81 et P-83. Cette route de service devra être utilisable en tout temps, pour tout genre de transport, pour tous moyens de locomotion, véhicules lourds ou légers. Le détour par le viaduc sera bien assez long quand viendra le temps d'engranger les foins...

Ce sont là des considérations d'utilité privée, certes. Mais nous avons commencé notre Mémoire par deux suggestions, lesquelles auront peut-être mérité de susciter la réflexion du Promoteur.

Merci de votre attention.

Les Apôtres de l'Amour Infini, ce 28 Mars 2002.



Les Apôtres de l'Amour Infini

C.P. 308, ST-JOVITE, QUÉBEC, CANADA, J0T 2H0

TEL : (519) 888-8226 — 426-7257

MÉMOIRE

(Partie complémentaire)

Prolongement de l'autoroute 20. Complément du mémoire du 28-03-2002.

Madame Renée Poliquin.

Télécopieur : (418) 643-9474

À l'intention de Madame Louise Boucher, présidente de la commission d'enquête.

Vous trouverez sur la photocopie ci-jointe la situation des lots P-81 & P-83 avec la localisation des deux remarques déjà écrites dans notre Mémoire du 28-03-02, savoir :

a/ Le VIADUC; b/ Le prolongement de la route de service.

Au cas où serait retenu le premier tracé (passant à proximité de la ligne de séparation des rangs 1 et 2), nous savons que le Promoteur exproprie et paie en conséquence. Unique question dans cette éventualité : Il peut bien y avoir un résidu entre la ligne de séparation des rangs et le bord de l'emprise de l'autoroute. Cette partie perdue est-elle achetée par le Promoteur, ou le Propriétaire devra-t-il assumer cette perte sans avoir rien à dire, ou une solution sera-t-elle proposée au propriétaire?

--Des questions au cas où le tracé coupe nos lots en deux :

1- Comment, quand et par qui serons-nous avisés que nos suggestions sont prises en considération...ou rejetées? Par vous-même, par Mme Poliquin, ou par quelqu'un d'autre?

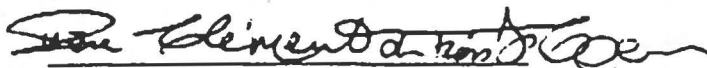
2- En cas de rejet : a/ Le Promoteur ou le BAPÉ nous en fera-t-il connaître les raisons par écrit? b/ Qu'est-ce que le Promoteur offre en échange ou comme dédommagement?

3- Le plan détaillé sera-t-il envoyé à chaque propriétaire avant que commence l'exécution des travaux, et, dans ce cas, s'il n'est pas satisfait pour quelques bonnes raisons, y aura-t-il un moyen de faire valoir ces bonnes raisons?

4/ ...ou ce plan ne sera-t-il seulement accessible que le jour de la signature du contrat?

Peut-être aurai-je d'autres questions. Je souhaite pouvoir aller vous les poser le 6 prochain, mais ce n'est pas certain. Dans ce cas, vous ferez l'usage qui convient de ce qui précède. Je ne doute pas de votre compétence. J'apprécie les personnes qui connaissent leur travail et qui le font bien.

Agréez, Madame, mes salutations distinguées.



Père Clément des Trois Ss Cœurs odm.
Secrétaire.

ge de terrain. Cet échange
jet autoroutier sur la zone
nné en échange, par le
132 dans le secteur de la
mettra d'augmenter la su-
es battures en contre

